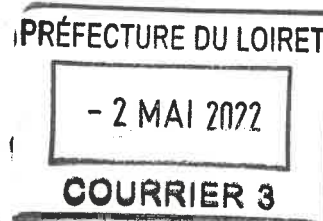


REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du SYNDICAT MIXTE de l'AMENAGEMENT de la DESSERTE
AERIENNE de l'OUEST du LOIRET

DELIBERATION
ANNULANT ET
REEMPLACANT
LA
PRECEDENTE
DELIBERATION
N° 4
du 22 Mars 2022
(Affectation des résultats)

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-deux mars à quatorze heure trente, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en la Salle de Réunion de l'Aéroport.



DATE de la
CONVOCATION
Le 21 février 2022

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Hervé GAURAT, Conseiller Départemental, Canton Le Malesherbois, Président du SMAEDAOL,
- Madame Laurence BELLAIS, Conseillère Départementale, Canton de Saint Jean le Blanc,
- Madame Line FLEURY, Conseillère Départementale, Canton de Sully sur Loire,
- Monsieur Jean-Pierre GABELLE, Conseiller Départemental, Canton d'Orléans1,
- Madame Florence GALZIN, Conseillère Départementale, Canton de Châteauneuf sur Loire, 2^{ème} Vice-Présidente du SMAEDAOL,
- Monsieur Luc MILLIAT, Conseiller Métropolitain,
- Madame Bernadette ROUSSEAU, Conseillère Municipal de Châteauneuf sur Loire,

ASSISTAIENT :

- Monsieur Jean-François VASSAL, Directeur du SMAEDAOL,
- Madame Magali Joudiou, Secrétaire du SMAEDAOL,

NOMBRE de
DELEGUES
en EXERCICE
9

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Ariel LEVY, Conseiller Départemental, Canton de Montargis,
- Monsieur Arnaud MARTIN, Maire de Saint Denis de l'Hôtel, 1^{er} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur Pascal TEBIBEL, Conseiller Métropolitain, 3^{ème} Vice-Président du SMAEDAOL,
- Monsieur CHILOFF Nicolas, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Monsieur GOBINET Philippe, Chambre Commerce et Industrie du Loiret,
- Madame Christelle BELLANGER, Inspectrice divisionnaire des Finances Publiques Centre Val de Loire et Loiret,
- Monsieur Olivier NEVO, Référent Territorial DSAC Ouest
- Madame Sandrine EUGENE, Directrice des infrastructures du Conseil Départemental.

NOMBRE de
PRESENTS
7

NOMBRE de
VOTANTS
7

Le quorum étant atteint, l'assemblée du Comité Syndical peut délibérer.

Vu le rapport n° 4 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret,



L'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux expose les modalités de détermination d'affectation et de reprise des résultats. Dans le respect de ces dispositions il vous est proposé d'affecter le résultat ainsi qu'il suit.

I - LE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT CORRIGÉ : + 41 288,78 €

Il est constitué par le cumul du résultat de l'exercice et du résultat reporté.

Solde de l'exercice : + 41 283,77 €

Il correspond à la différence entre les titres émis et les mandats émis :

- Titres émis : 2 042 778,22 €
- Mandats émis : 2 001 494,45 €

Résultat de l'exercice N-1 : + 5,01 €

Résultat corrigé cumulé : + 41 288,78 €

II - LE SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

+ 14 040,55 €

Il est constitué par le cumul du solde de l'exercice et du résultat reporté et complété des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Solde de l'exercice : + 7 627,28 €

Il correspond à la différence entre les titres et les mandats émis :

- Titres émis : 1 004 656,52€
- Mandats émis : 997 029,24 €

Résultat de l'exercice (N-1) : 447 491,27 €

Restes à réaliser en dépenses : 441 078,00 €

Résultat corrigé + 14 040,55 €

Après avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

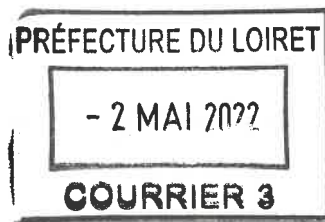
ARTICLE UNIQUE :

D'affecter le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2021, soit 41 288,78€ en report à nouveau au compte 002 en recettes de fonctionnement du BP 2022.

Par ailleurs le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2021 soit 455 118,55 € sera inscrit au compte 001 en recettes d'investissement au BP 2022.

FAIT et DELIBERE en SEANCE les JOURS, MOIS et AN SUSDITS.

Le Président du SMAEDAOL,



Hervé GAURAT,